

LIEU

Niamey, Niger

DATE

05 décembre 2018

Le Niger est le premier pays d'Afrique à adopter une loi nationale sur la protection et l'assistance des personnes déplacées dans leur propre pays

Niger

Le HCR, l'Agence des Nations unies pour les réfugiés et le Rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays se félicitent de l'adoption, sans précédent, par le Niger d'une loi nationale sur la protection et l'assistance des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI).

Lundi dernier, l'Assemblée nationale a voté à l'unanimité pour l'adoption d'une loi nationale sur la protection et l'assistance des PDI au Niger, conformément à la Convention de Kampala adoptée par l'Union africaine en 2009 et ratifiée par le Niger en 2012.

« Le Niger continue d'inspirer et de montrer sa solidarité et sa générosité envers ceux qui ont été forcés de fuir. Il est maintenant le premier pays africain à incorporer la Convention de Kampala dans son droit national » a déclaré Alessandra Morelli (Représentante du HCR au Niger). « Un développement d'autant plus opportun que l'année prochaine marquera le dixième anniversaire de la Convention de Kampala », a-t-elle ajouté.

La loi vise à promouvoir et à renforcer les mesures régionales et nationales visant à prévenir, atténuer et éliminer les conditions pouvant entraîner un déplacement interne. Il prévoit également la mise en place d'un cadre légal relatif à la protection contre le déplacement, ainsi que la protection et l'assistance aux personnes déplacées dans leur propre pays.

Le texte définit les rôles et les responsabilités en matière de protection contre les déplacements internes et fait référence aux solutions durables promu par le HCR, notamment le retour volontaire dans leur lieu d'origine, l'intégration locale sur le lieu du déplacement ou l'installation ailleurs dans le pays.

Il y a actuellement plus de 170,000 personnes déplacées à l'intérieur du pays, principalement dans les régions frontalières de Diffa, Tillabéri et Tahoua. Ce nombre a considérablement augmenté, atteignant 50,000 depuis le début de l'année 2018, en raison de l'insécurité dans les régions frontalières du Mali.

L'adoption de cette loi est le résultat de plusieurs mois de travail collaboratif associant les institutions nationales, le Parlement, les autorités traditionnelles et religieuses, ainsi que les organisations nationales et internationales, y compris le HCR, avec le soutien du mandat du rapporteur spécial des Nations unies sur les droits humains des personnes déplacées.

UNHCR News

Tél. +41 22 739 85 02

www.unhcr.org

[@RefugeesMedia](https://twitter.com/RefugeesMedia)

[@Refugees](https://twitter.com/Refugees)

Global Media Contacts

LIEU

Niamey, Niger

DATE

05 décembre 2018

Lors de sa mission au Niger en mars 2018, la rapporteur spéciale des Nations Unies a salué les efforts déployés par le gouvernement du Niger et a encouragé l'adoption d'une loi nationale sur l'assistance et la protection des PDI. Cette recommandation figurait également dans son [rapport](#) présenté au Conseil des droits de l'homme des Nations unies en juin 2018.

Même si le gouvernement sera le principal responsable de la fourniture d'une assistance d'urgence et d'une protection efficace des personnes déplacées, le HCR et la communauté humanitaire se tiendront prêts à soutenir les efforts du gouvernement visant à garantir l'accès à une assistance et à une protection adéquate et à rechercher des solutions durables.

CONTACTS MEDIAS

Louise Donovan

Niger

+227 92183473

donovan@unhcr.org

Harriet Hirst

Genève

+41 229179172

hhirst@ohchr.org

UNHCR News

Tél. +41 22 739 85 02

www.unhcr.org

[@RefugeesMedia](#)

[@Refugees](#)

Global Media

Contacts